Ville de Herserange

Conseil Municipal

MARDI 23 FEVRIER 2021

Note de Synthèse

I – Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16/12/2020.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2020.

II – Débat d'Orientation Budgétaire 2021.

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue un moment clé de la vie d'une collectivité car il doit permettre de discuter les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif, la stratégie financière, et permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. L'initiation du Débat d'Orientation Budgétaire peut être réalisée en fonction des points suivants :

- Le compte administratif prévisionnel relatif à l'exercice 2020 et l'analyse de son résultat au vu des reports d'investissement et des rattachements de la section de fonctionnement.
- Les données relatives à l'évolution économique et financière ainsi que fiscale pour 2021 telles que définies par la loi de finances.
- La délimitation du futur programme d'investissement ainsi que les marges nécessaires à son financement.

La loi de finances, de manière globale et résumée :

La loi de finances 2021 se concentre sur sa mesure phare, à savoir le plan de relance de 100 milliards d'euros sur 2 ans, incluant la baisse des impôts de production, la stabilisation des dotations et sur la réforme des indicateurs financiers pour neutraliser les effets marquant la suppression de la taxe d'habitation.
On note donc :

- Un plan de relance poursuivant les 3 objectifs de verdissement de l'économie, d'amélioration de la compétitivité des entreprises, et de soutien aux plus fragiles Pour les collectivités, on note que près d'un tiers de la somme annoncée sera consacrée aux missions d'aménagement du territoire.
- La baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production, par la suppression de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) des Régions, la baisse du taux de plafonnement de la CET (Contribution Economique Territoriale = CVAE + CFE) de 3 à 2%, …
- Une croissance du FCTVA de 6,2 %.
- Une stabilité de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) avec pour autant une hausse de 90 millions d'euros de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) et de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine)
- Les enveloppes pour la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et de la DPV (Dotation Politique de la Ville) sont reconduites au niveau de 2020.
- La poursuite de la suppression de la Taxe d'Habitation, dont les taux communaux ne seront pas votés en 2021, portant à 80% de taux des foyers ne payant plus leur TH en 2021.

- Une modification de la fiscalité locale par la perte de son caractère local de la TCFE (Taxe locale sur la consommation finale d'électricité) au nom de la conformité avec les directives européennes d'harmonisation des tarifs : ainsi cette taxe remontera au niveau national, puis départemental pour être reversée par quote-part aux bénéficiaires locaux.
- Les bases d'imposition sont revalorisées de 0,2%, sauf les bases de la taxe d'habitation qui sont gelées au niveau de 2020.

La situation de notre Ville:

Le Maire présente au Conseil la balance du Compte Administratif 2020 avec :

- Un excédent d'investissement de 38 795,02 €
- Les restes à réaliser 2020 à intégrer au budget 2021, tant en dépenses qu'en recettes, présentant excédent de 104 358,34 €
- Un excédent de fonctionnement de 419 528,37 €.

En investissement :
Les grands chapitres 2020

RECETTES			DEPENSES		
	BP 2020	CA 2020 (Réalisations)		BP 2020	CA 2020 (Réalisations)
FCTVA + TLE – Dons	95 219,63	98 948,15	Dépenses d'équipement	281 445,43	182 246,53
Excédent d'investissement reporté	230 084,10	230 084,10	Emprunts, dépôts, cautionnements	127 500,00	95 742,73
Excédent de fonct. capitalisé	25 036,01	25 036,01	Opérations d'ordre et patrimoniales	946,33	946,33
Subventions	326 100,00	115 353,18	Autres immobilisations corporelles	1 251 352,48	348 262,40
Emprunts - Dépôts et cautionnements	452 500,00	750,00			
Vente et opérations patrimoniales	300 000,00	0,00			
Amortissements	188 000,00	195 821,57	*Sous total*	*1 616 939,74*	*627 197,99*
				Excédent 2020	38 795,02
Total	*1 616 939,74*	*665 993,01*	*Total*	*1 616 939,74*	*665 993,01*

L'année 2020 a permis la mise en place des opérations suivantes :

- Rénovation des rues de Landrivaux et de Lorraine pour 152 349,60 €
- Finalisation des travaux d'accessibilité de la Mairie pour 144 066,52 €
- Rénovation des espaces communs de la Mairie pour 12 757,68 €
- MO pour le programme de vidéoprotection pour 7 680,00 €
- Marché de voirie pour 14 412,00 €
- Réfection des murs extérieurs de la Maison de Santé – côté AV Huart pour 3 060,00 €
- Eclairage LED à la salle polyvalente pour 29 634,24 €
- Remise à niveau de la signalisation pour 13 561,73 €
- Matériel incendie (5 poteaux incendie) pour 12 731,81 €
- CPE Génie climatique pour 42 169,39 €
- Raccordement gaz de l'école de Landrivaux pour 1 637,50 €
- Achat d'un 7 places et acquisition après leasing d'un camion pour 5 483,80 €
- Matériel informatique mairie pour 1 239,78 €
- Sonorisation de la salle du Conseil Municipal pour 15 684,00 €
- Aménagement de la 4ème classe de l'école Michaël Pellegrini pour 3 115,61 €
- Remplacement de l'armoire négative à la cantine pour 2 640,00 €
- Equipements police : cinémomètre, armement et alarme local pour 8 324,20 €
- Acquisition de 3 défibrilateurs pour 5 728,80 €
- CPE Eclairage public pour 28 201,57 €
- Protection des conteneurs enterrés pour 6 036,00 €
- Abribus pour 4 851,60 €
- Mise en place d'une alarme au collège pour 2 856,00 €
-
-

En recettes d'investissement, on note :

- La perception des subventions pour :
    - La rénovation de la Rue de Liège (DETR) pour 40 000 €
    - L'accessibilité de la Mairie (DETR) pour 55 600 €
    - L'aménagement du cabinet médical maison de santé (CTSM – ARS) pour 16 160,98 €
- Le FCTVA pour 95 219,63 €
- Les ventes du 14-16 rue de Moulaine, des ateliers municipaux et de terrains et garages pour 428 700,00 €
- La reprise des excédents d'investissement et de fonctionnement 2019, avec capitalisation de la totalité de l'excédent de fonctionnement 2019 pour respectivement 230 084,10 € et 25 036,01 €
- Les ventes prévues pour 300 000 € n'ont pas été réalisées mais le Conseil a pu valider les cessions de Victor Hugo et MJC (350 000 €) et du Foyer de Landrivaux (80 000 €) par signature de compromis lors de la séance du Conseil du 16/12/2020.
- La Ville n'a pas réalisé l'emprunt de 450 000 € prévu au Budget 2020, dans la mesure où les opérations liées à la vidéoprotection et au programme NPNRU n'ont pu démarrer.
- 229 800 € de subventions sur programme n'ont pas été encaissées sur 2020 et le seront sur 2021 (RAR) car les travaux ont été terminés en fin d'année 2020 ou réalisés sur 2021.

Tous ces éléments sont repris dans le tableau suivant.

En investissement :
Les restes à réaliser 2020

Ces dépenses et recettes étaient prévues au Budget 2020, mais n'ont pas été réalisées dans l'exercice budgétaire.

RECETTES		DEPENSES	
	Montant		Montant
NPNRU	100 000,00	Portails cimetières	19 000,00
FIDP	90 500,00	Sécurisation de la forêt communale	15 000,00
DETR Rue de Lorraine et de Landrivaux	39 300,00	Fenêtres logement 100 rue de Paris	1 598,33
Fonds concours CAL	45 000,00	Remise à niveau signalisation Mairie	3 000,00
		CPE Eclairage public	18 798,43
		Autres immobilisations corporelles	113 044,90
Recettes RAR - Total	*274 800,00*	*Dépenses RAR - Total*	*170 441,66*
		Différence RAR 2020	*104 358,34*

Résultat global d'investissement pour 2020 :

Résultat d'investissement + résultat des RAR = + 38 795,02 +104 358,34 = + 141 153,36 €

Le résultat d'investissement est obligatoirement repris au Budget 2021 en recettes d'investissement, et les restes à réaliser sont inscrits en recettes et en dépenses pour le Budget 2021.

En fonctionnement :
Les grands chapitres 2020

RECETTES			DEPENSES		
	BP 2020 (Prévisions)	CA 2020 (Réalisations)		BP 2020 (Prévisions)	CA 2020 (Réalisations)
Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	46 889,87	46 889,87	Chges caractère général	1 214 100,00	1 078 143,23
Opérations d'ordre	946,33	946,33	Chges de personnel	1 438 680,45	1 404 365,20
Pduits services	171 200,00	177 472,73	Autres chges gestion courante	313 000,00	305 678,74
Impôts et taxes	1 451 040,00	1 516 417,67	Chges financières	21 300,00	14 486,79
Dotations, subventions, participations	1 343 694,12	1 440 532,08	Chges exceptionnelles	52 889,87	74,80
Autres pduits gestion courante	147 000,00	173 214,25	Opérations d'ordre et amortissements	188 000,00	195 821,57 (1)
Pduits financiers	0,00	10,00			
Pduits exception.	67 200,00	62 615,77 (1)			
			Sous-Total	*3 227 970,32*	*2 998 570,33*
				Excédent 2020	419 528,37
Total	*3 227 970,32*	*3 418 098,70*	*Total*	*3 227 970,32*	*3 418 098,70*

(1) Produits des ventes et des remboursements de sinistres par assurance

On remarque :

- Une maîtrise des charges à caractère général : 1,078 millions contre 1,186 millions en 2019 : on note que certaines dépenses ont été faites dans le cadre des mesures sanitaires à mettre en œuvre (achat de masques, de produits désinfectants, de gel, …) qui viennent se substituer à d'autres dépenses classiques qui n'ont pas été réalisées en raison des 2 mois du 1er confinement.
- Une stabilité des charges de personnel depuis 2014, avec le 2nd poste de policier depuis juin 2019, les départs pour retraites (3 entre mars et juillet) ou autres motifs (1 départ pour démission en janvier), et les embauches et remplacements nécessaires à la réalisation des services (2 agents partis en retraite remplacés, les 2 autres départs n'ont pas été remplacés, mais embauche de personnel de remplacement mobilisés en cas de maladie et recrutement d'une apprentie au service administratif à compter de novembre 2020).
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement en général malgré les augmentations successives des fluides, les nécessaires dépenses « sanitaires » rendues nécessaires en cette période de crise sanitaire afin de sécuriser nos agents, et toute personne fréquentant nos différents services.

- Il est à noter que les traitements des agents municipaux durant les 2 mois du 1er confinement ont été à la charge de la Ville, puisque tous les agents ont été placés en autorisations spéciales d'absence.
- Une hausse des dotations par rapport à 2019 (+ 114 744 €) s'expliquant par une augmentation de la DSR et la mise en place d'un nouveau Contrat Enfance
- Une augmentation des recettes fiscales de 48 868 € par rapport à 2019.

Pour ces 2 recettes, le jeu de basculement d'un chapitre à l'autre pour les péréquations explique ces écarts.

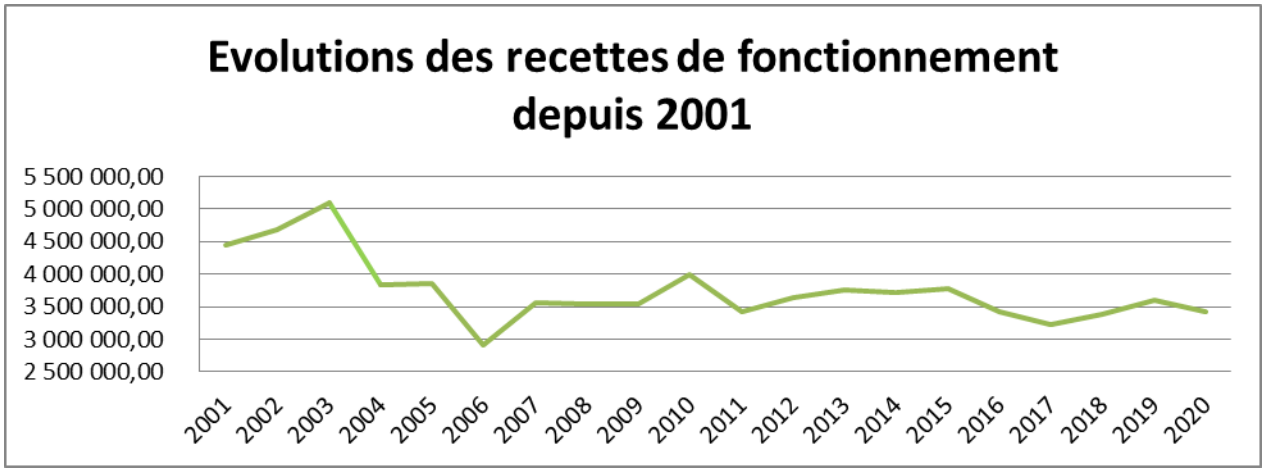

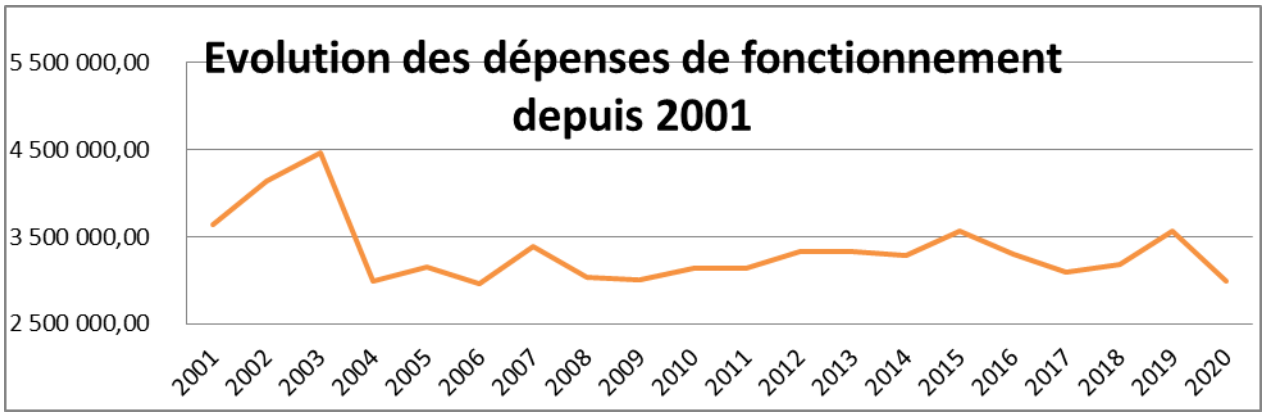

On note depuis plusieurs années une baisse des recettes mais également des dépenses de la Ville.

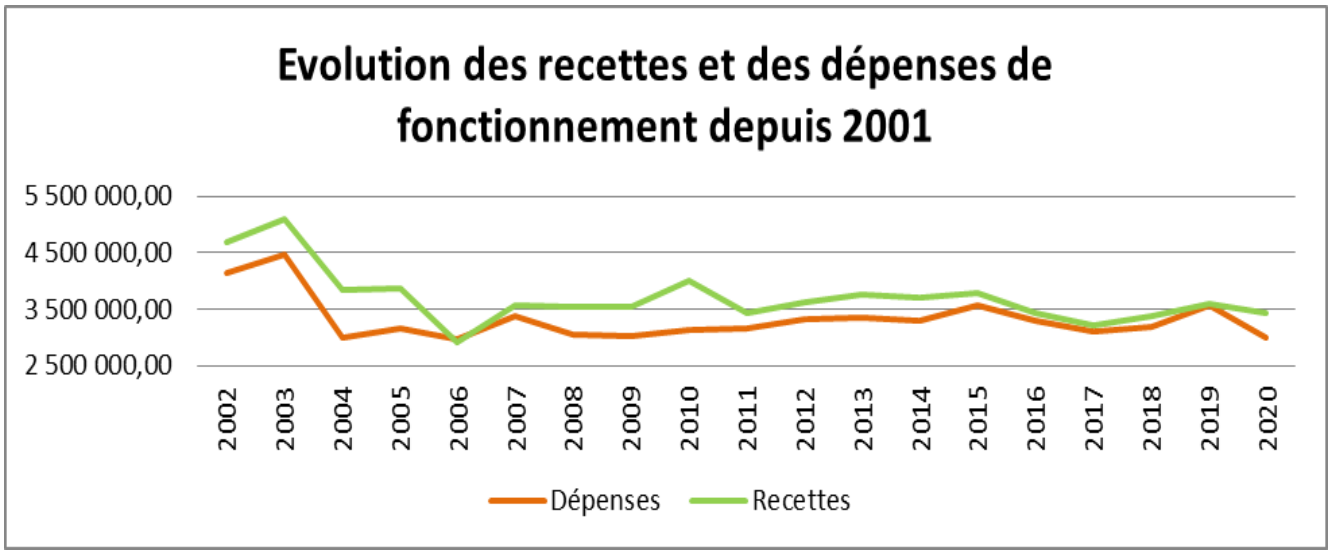

Grâce aux efforts de maîtrise des dépenses, on remarque une évolution conjointe entre les ressources et les dépenses de la Ville : les ressources diminuant, les dépenses ont suivi la même courbe, tout en maintenant les

différents services proposés à la population. Le travail entrepris depuis maintenant plusieurs années sur la maîtrise des dépenses porte ses fruits, mais doit être conforté et amplifié car les excédents s'amenuisent.

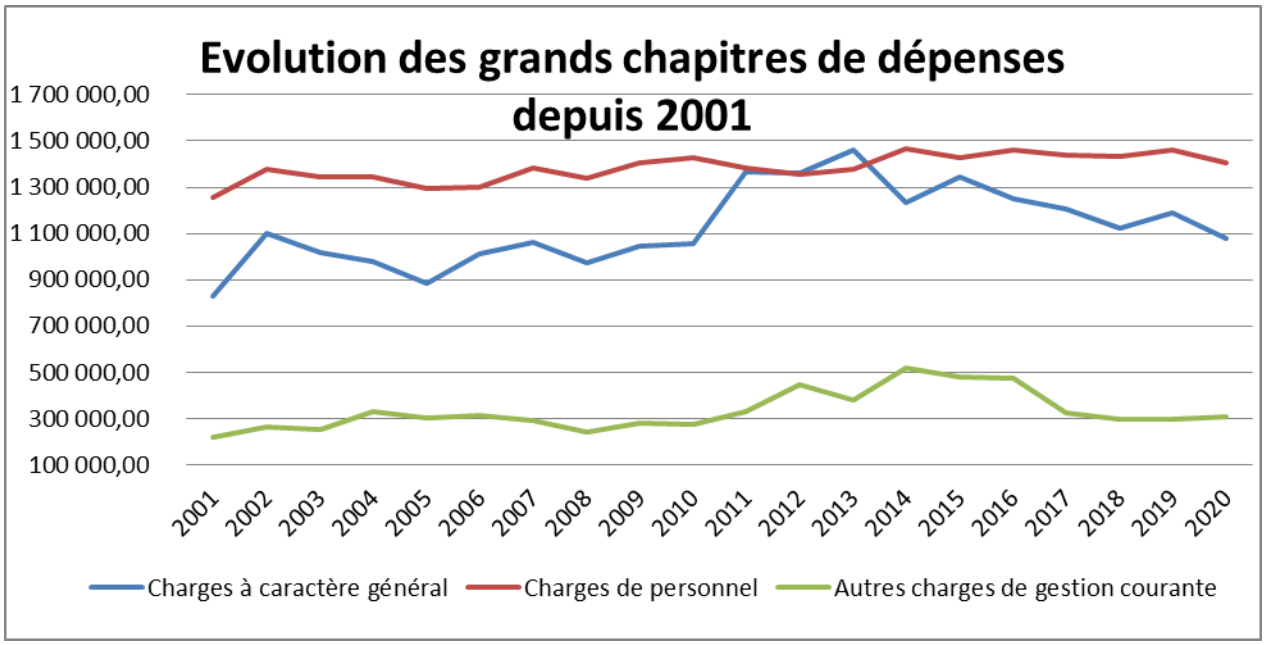

RESULTAT GLOBAL PREVISIONNEL 2020 : + 458 323,39 €

- INVESTISSEMENT + 38 795,02 €

- FONCTIONNEMENT + 419 528,37 €

OBJECTIFS 2021 :

- PAS D'AUGMENTATION DES TAXES
- POURSUITE DES PROJETS EN COURS ET VALIDES : ANRU, Maison des Associations, Maison de Santé, vIdéoprotection, …

Les principaux ratios de pilotage:

RATIOS		2019	2020
A	Recettes réelles de fonctionnement	3 592 463,50	3 371 208,83
B	Dépenses réelles de fonctionnement	3 138 727,49	2 796 261.97
C	Epargne de gestion (A-B)	453 736,01	574 946,86
D	Frais financiers (intérêts d'emprunt)	19 842,96	14 486.79
E	Epargne brute (C-D)	433 893,05	560 460,07
F	Remboursement du capital de la dette	104 707,10	105 941,83
G	CAF – Capacité d'autofinancement (E-F)	329 185,95	454 518,24
H	Encours de la dette au 31/12	1 325 315,12	1 219 373,29
I	Capacité de désendettement en année (H/E)	3,05	2 ,18
J	Degré d'autofinancement (A/recettes totales de fonctionnement)	100 %	98,63%

Le degré d'autofinancement est jugé satisfaisant à partir de 80 %.

Etat de la dette :

L'endettement de la Ville (capital restant du au 01/01/2021) est de 1 219 373,29 € (1 325 315,12 € au 01/01/2020).
Au cours de l'année 2020, la Ville s'est donc désendettée de 105 941,83€
L'endettement au 01/01/2021 est de 271,57€ par habitant (295,17 € par habitant au 01/01/2020).

	Créancier	Opération	Date de réalisation	Montant de l'emprunt	Taux	Annuités	Montant annuité	Capital restant du au 01/01/20	Capital restant du au 01/01/2021	Montant capital 2021	Montant intérêts 2021
2	CCM Herserange	Maison de santé	02/09/2015	500 000,00	1,40 %	15	37 013,84	368 806,25	336 788,09	32 468,76	4 545,08
3	CCM Herserange	Espace Loisirs Enfance	30/09/2016	1 000 000,00	1,25 %	15	73 215,68	783 124,17	719 399,60	64 524,86	8 690,82
4	CAF 54	Espace Loisirs Enfance	29/12/2015	203 982,00	0 %	20	10 199,10	173 384,70	163 185,60	10 199,10	0,00
TOTAL				1 703 982,00			120 428,62	1 325 315,12	1 219 373,29	107 192,72	13 235,90

Les perspectives 2021 :

- **Les enjeux pour 2021 en fonctionnement :**

  - Pas d'augmentation de la fiscalité avec maintien des taux des taxes, sachant que, dans toute gestion normale, il faudrait augmenter les impôts pour ré-investir. Mais les engagements de maintien de la fiscalité doivent être tenus. Pour 2021, dans le cadre de la loi sur la suppression de la taxe d'habitation, le conseil ne décidera pas du taux de cette dernière.

  - Les charges de personnel seront maintenues au niveau de celles de 2020, dans la mesure où aucun recrutement n'est prévu.

  - Les efforts de maîtrise des dépenses générales de fonctionnement seront maintenues voire accentuées par la poursuite de la réflexion sur notre patrimoine :

    - la mise en œuvre du CPE génie climatique des bâtiments en 2020 induira des économies en matière de fluides dès cette année, dans la mesure où la totalité des chaudières des bâtiments a été remplacée.
    - La vente bâtiments est programmée en 2021 : 3 sont en cours de vente effective (Victor Hugo, MJC et Foyer de Landrivaux) et le Centre Louis Lumière doit également faire l'objet d'une cession à court terme.

- **Les enjeux pour 2020 en investissement :**

  - Les opérations suivantes seront mises en œuvre :
    - L'aménagement de la Maison des Associations
    - Les aménagements à la Maison de Santé dans le cadre de la Maison de Santé Pluridisciplinaire
    - Le programme de vidéoprotection
    - Les 1ères tranches des travaux de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU.

  - La Ville poursuivra son inscription dans la dynamique de développement durable avec des interventions relatives aux économies d'énergie et avec un travail sur l'équipement LED de l'éclairage public et par le remplacement systématique des éclairages intérieurs des bâtiments par du LED.

  - La mise en œuvre de ce programme nécessitera la mobilisation d'un emprunt dont le montant restera à préciser.

III – Subvention aux associations 2021.

Le Maire informe le Conseil que la Commission Sports Jeunesse et Vie associative s'est réunie le 08/02/2021 pour examiner les demandes de subvention déposées par les associations pour l'année 2021.
Le détail des associations ayant déposé leur demande est joint en joint en annexe.

Le Maire propose que les subventions soient votées pour les associations ayant déposé leur demande et que les demandes ultérieures soient étudiées au fur et à mesure de leur arrivée.

Par ailleurs, depuis la tenue de la réunion de la commission, 3 associations ont déposé leur demande de subvention :

- La CLCV qui bénéficiait en 2020 d'une subvention de 80 €

- Association Histoire Industrielle de Hussigny Godbrange qui a bénéficié en 2020 d'une subvention de 100 €.
- La Maison des Savoir Faire qui dépose une demande de subvention pour la 1ère fois, et qui propose également de participer aux projets culturels, artistiques ou environnementaux que la Ville ou les associations locales pourraient porter.
-

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur les subventions à allouer aux associations pour l'année 2021.

IV – Vente de la parcelle AH 188 pour partie.

Le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 16/12/2020, il a été décidé la vente pour partie (68 m²) de la parcelle AH 188 à Mme MULLER Djamila, parcelle jouxtant sa propriété 17 rue de la Croix St Jean, au prix de 3 400 € hors frais, droits et taxes.
La division parcellaire vient d'être réalisée et la partie de la parcelle concernée par la cession porte sur 73 m² au lieu de 68.

Il est proposé au Conseil de modifier la délibération du 16/12/2021 en modifiant la surface cédée, conformément à la division parcellaire reçue le 12/02/2021.

V – Déclassement du domaine public de la parcelle AD877

Le Maire informe le Conseil que Monsieur BARTHELEMY Etienne, propriétaire de la maison située 107 avenue d'Huart, a sollicité la Ville pour acquérir une parcelle de 1 m² sur le domaine public communal devant son habitation, afin de pouvoir créer une entrée desservant un garage, et mettre en place un portail.

Avant toute opération de vente, il convient de :
- délimiter cette parcelle par division, ce qui a été réalisé le 05/02/2021 par le géomètre, qui a défini une parcelle de 1 m² désignée AD877,
- déclasser cette parcelle du Domaine public pour qu'elle soit versée au domaine privée de la Commune, ce qui permettra la vente ultérieure.

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur le déclassement du Domaine Public de la parcelle AD 877.